Image not found or type unknown

Détournement de fonds

Par **PASCAL77510**, le **16/09/2021** à **21:15**

Bonjour le forum,

Ma mère qui a 90 ans n'a plus la notion de l'argent.

Mon frère et moi avons fait confiance à ma soeur en lui donnant la carte bleu de ma mère pour faire les quelques courses qu'elle avait besoin.

Après deux années passées, nous avons constaté la disparition de 60000€.

Nous avons fait tout de suite opposition aux moyens de paiements.

Avons-nous des recours ?

Merci pour vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le **16/09/2021** à **21:23**

Bonjour,
Conservez les preuves, le moment pour agir, c'est lors de l'ouverture de la succession...
Soit votre sœur accepte de reconnaître cela en avance successorale, soit vous pourrez exercer une action en reduction (justice) pour reconstituer le patrimoine et permettre un partage equilibré.
Le délai de prescription est fixé à 5 ans à compter du jour de la succession.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés